



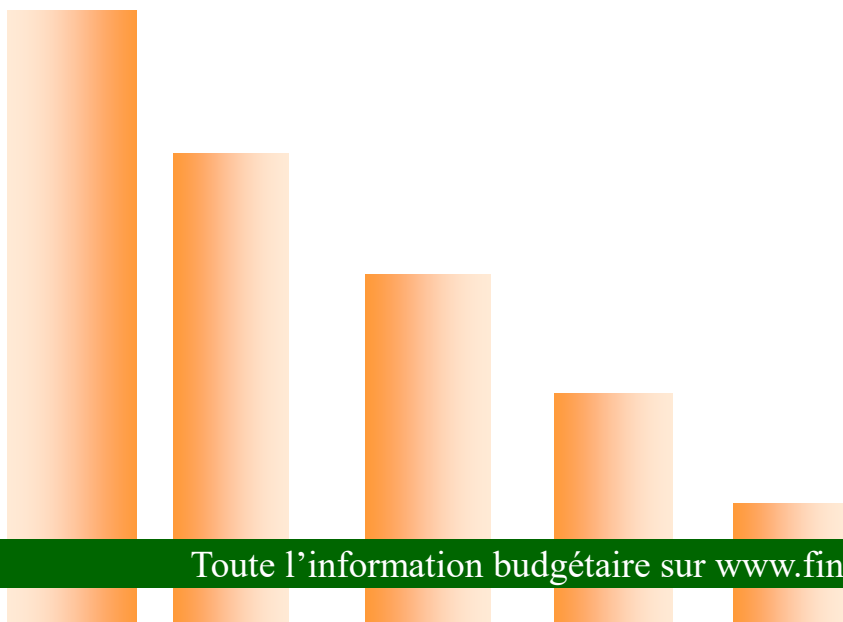
**REPUBLIQUE DU NIGER**  
*Fraternité-Travail-Progrès*  
**MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**



**DIRECTION GENERALE  
DU BUDGET**



# BUDGET CITOYEN 2024



Décembre  
2023

Toute l'information budgétaire sur [www.finances.ne](http://www.finances.ne) et sur [www.budget.ne](http://www.budget.ne)



**Général de Brigade ABDOURAHMANE Tiani**  
**Chef de l'Etat, Président du Conseil National pour**  
**la Sauvegarde e la Patrie (CNSP)**



## Avant-propos

Le budget 2024 intervient dans un contexte marqué par les événements intervenus le 26 juillet 2023 qui ont consacré la prise du pouvoir d'Etat par le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP). Depuis cette date, le Niger fait face à des sanctions illégales et inhumaines imposées par les instances régionales, sous régionales et internationales.

Ces sanctions ont consisté à la fermeture des frontières et la suspension de toutes les transactions financières et commerciales, le gel des avoirs de l'Etat à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la suspension des décaissements des aides publiques au développement. Elles ont engendré une forte hausse des prix des produits alimentaires et la diminution des recettes internes, ainsi qu'une baisse drastique des ressources extérieures.

Au plan économique et financier, l'application de ces sanctions a entraîné également entre autres, des difficultés dans les secteurs des transports ainsi que des problèmes de liquidité au niveau des banques. Cette situation a aussi perturbé les activités des entreprises publiques et privées. En outre, la suspension par le Nigéria de la fourniture d'électricité au Niger depuis le 1er août 2023, l'insécurité au niveau sous régional et les effets du changement climatique ont davantage impacté la situation économique et sociale du pays. Toutefois, la création de l'Alliance des Etats du Sahel composée du Burkina Fasso, du Mali et du Niger a renforcé la résilience des populations face à ces sanctions.

Conformément aux objectifs macroéconomiques visés par le CNSP, aux orientations du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) et aux directives de la lettre de cadrage relative au Projet de Loi de Finances 2024, des priorités ont été définies pour servir de référentiel à l'action gouvernementale en matière d'accélération du processus d'émergence et de transformation structurelle dans lequel le Niger est résolument engagé.

Le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie en phase de finalisation sera articulé notamment autour des priorités suivantes : (i) emploi des jeunes ; (ii) éducation ; (iii) sécurité ; (iv) sécurité alimentaire et (v) santé. Il permettra de préserver l'intégrité du territoire et asseoir une bonne gouvernance ; valoriser le capital humain, améliorer la croissance économique et booster l'emploi. La dynamique de la participation citoyenne sera capitalisée pour un changement de comportement favorable à une exploitation optimale des potentialités dans le cadre d'une intégration régionale avancée. Cela permettra d'assurer une amélioration tangible des conditions de vie des populations.

**PREMIER MINISTRE,  
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES  
FINANCES**

**ALI MAHAMAN LAMINIE ZEINE**

# Sommaire

Avant-propos.....	3
Introduction.....	5
Quelques mots clés pour mieux comprendre le budget de l'Etat.....	7
Les grandes étapes du processus d'élaboration du budget de l'Etat .....	8
Principales hypothèses de projection.....	9 à 10
Production de céréales de 2019 à 2022.....	11
Production des matières premières 2024-2026.....	12
Les recettes budgétaires de l'Etat, exercice budgétaires 2024.....	13
Les dépenses budgétaires de l'Etat, exercice budgétaires 2024.....	14 à 15
Les Comptes Spéciaux du Trésor.....	16
Quelques mesures fiscales pour l'exercice budgétaire 2024.....	17 à 18
Glossaire.....	19 à 21
Quelques adresses importantes.....	22

# Introduction

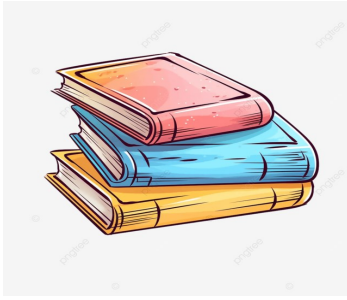
Le budget de l'Etat est un document dans lequel le Gouvernement prévoit de mobiliser des ressources sur la base desquelles il prévoit ses dépenses au cours d'une année, afin de satisfaire les besoins des populations et œuvrer pour le développement du pays. Ce document est élaboré dans un langage purement technique, accessible aux seuls spécialistes du domaine notamment les financiers et les économistes. Ainsi, depuis l'adoption du Code de transparence dans la gestion des finances publiques en 2014, l'Etat du Niger s'est engagé dans la transparence budgétaire. Elle se traduit par la publication régulière des informations relatives aux données budgétaires à l'endroit du grand public.

C'est dans ce but que la version citoyenne du budget de l'Etat, dénommée « Budget citoyen » est produite chaque année par le Ministère de l'Economie et des Finances pour contribuer à la diffusion des informations sur les finances publiques auprès des populations, à travers une présentation condensée et simplifiée. Les concepts relatifs au budget de l'Etat sont expliqués pour une meilleure compréhension des différentes catégories de lecteurs.

Depuis la prise du pouvoir par le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), les principes de transparence se trouvent davantage renforcés car ils coïncident avec la volonté des autorités de transition de rendre compte au citoyens

La présente édition du budget citoyen qui porte sur l'exercice budgétaire 2024, explique les concepts relatifs au budget de l'Etat et met en relief les priorités du Gouvernement. Il présente également la situation de la production des céréales de 2019 à 2022, les prévisions de la production des matières premières exportées par le Niger, les hypothèses de projection pour les trois années à venir, les prévisions de recettes et de dépenses de l'Etat pour l'année 2024 et quelques nouvelles mesures fiscales.

# Quelques mots clés pour mieux comprendre le budget de l'Etat



## Qu'appelle-t-on budget de l'Etat ?

C'est un ensemble de documents votés par les députés ou les représentants du peuple, dans lequel l'Etat prévoit les ressources (argent) et les dépenses au cours d'une année (du 1er janvier au 31 décembre). Le budget de l'année à venir se prépare pendant l'année en cours.

## Qu'appelle-t-on Budget programme ?

C'est une façon de faire le budget, basée sur des résultats précis que l'on souhaite obtenir au bout d'une année. Ce mode permet de présenter les crédits du budget de l'Etat (l'argent prévu pour réaliser les dépenses) et les réalisations que l'Etat veut faire pour satisfaire les besoins des populations. Le budget programme permet une meilleure utilisation des ressources de l'Etat. Le Niger a lancé le budget programme en 2018.

## Qu'appelle-t-on conférence budgétaire ?

C'est une série de réunions au cours desquelles les services techniques du ministère en charge de la préparation du budget discutent avec ceux des autres ministères et institutions. Chaque ministère et institutions présente ses prévisions de dépenses en fonction du montant (Enveloppes plafonds) que le Gouvernement lui a notifié au préalable. Les services techniques du ministère en charge de la préparation du budget s'assurent entre autres que les ministères ont pris en compte les besoins des populations conformément à leurs missions, ils vérifient les coûts des activités proposées, pour une meilleure utilisation des ressources de l'Etat.

## Qu'appelle-t-on hypothèse de projection ?



Dans le langage budgétaire, les hypothèses de projection constituent l'ensemble des situations relatives à l'économie, l'agriculture, la sécurité etc.; au niveau international, régionale et nationale (bonnes ou mauvaises) dont l'analyse permet à l'Etat de faire une prévision des ressources qu'il peut obtenir pour le budget en préparation. Exemple: en fonction des prix des matières premières (Or, uranium, pétrole etc.) que l'Etat vend sur le marché international, il peut estimer combien cela pourrait lui rapporter.

Pour le Niger, la situation sur le plan de la sécurité et les saisons de pluie qui sont souvent mauvaises, font partie des causes du manque de ressources pour l'Etat. Car, quand les populations n'arrivent pas à mener leurs activités à cause de l'insécurité ou quand les pluies ne sont pas suffisantes pour l'agriculture, les citoyens n'auront pas assez d'argent pour payer leurs impôts. Ainsi, l'Etat n'aura pas assez de ressources pour son budget.



# Quelques mots clés pour mieux comprendre le budget de l'Etat

## Qu'appelle-t-on Programme ?

**Dans le cadre du budget programme, c'est** une ou plusieurs actions cohérentes (qui vont ensemble), qu'un ministère veut faire pour satisfaire les besoins de la population. Pour chacune des actions, il est prévu le montant qu'il faut.

Exemple du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche: **Programme 108** : Développement de l'Enseignement Supérieur.

- **Action 108.01:** Mise en place d'infrastructures, matériels et équipements universitaires
- **Action 108.02:** Développement des filières professionnalisantes

## Qu'appelle-t-on budget participatif ?

Pour ce genre de budget, on consulte la population pour prendre en compte ses besoins. Ce type de budget est possible dans les Collectivités Territoriales (Communes et Régions). On donne aux citoyens l'occasion de proposer les actions qui doivent être faites pour satisfaire leurs besoins (forages, écoles, cases de santé etc.).

## Qu'appelle-t-on Loi de Finances ?

C'est le budget qui est voté par les Députés à l'Assemblée Nationale. Elle donne au Gouvernement l'autorisation de collecter les impôts et à faire les dépenses publiques pendant une année et peut contenir d'autres dispositions qui concernent les finances publiques.

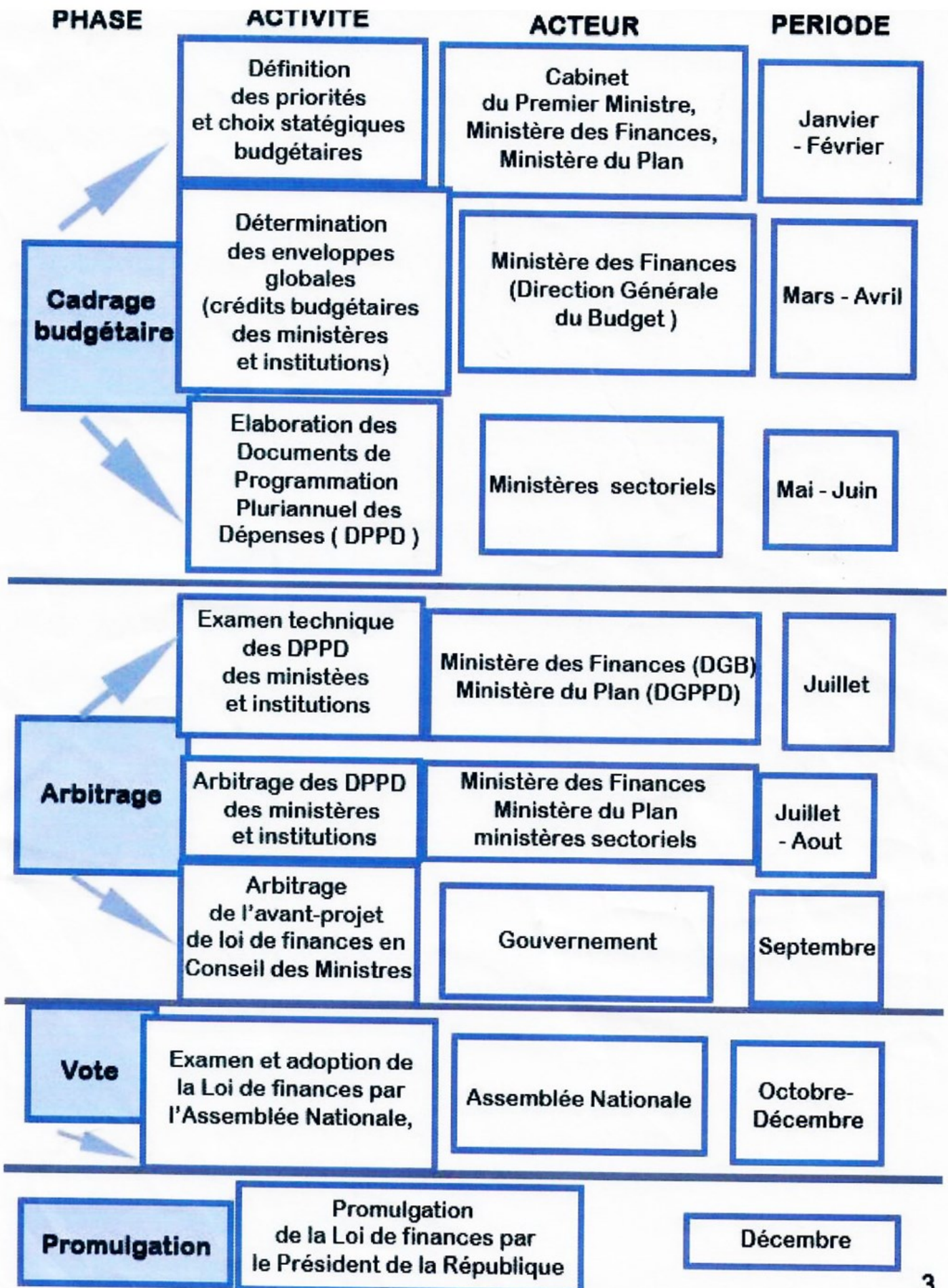
Le Gouvernement a l'obligation de rendre compte aux citoyens de l'exécution de cette Loi de Finances à travers la Loi de Règlement. L'Assemblée Nationale a également le devoir de contrôler les actions du Gouvernement.

## Comment les citoyens peuvent intervenir dans la préparation de la Loi de Finances?

Les citoyens ont la possibilité de s'exprimer pendant la période de préparation du budget de l'Etat à travers leurs représentants (les Députés); les associations et les médias (La radio, la télévision, les journaux, la presse en ligne et les réseaux sociaux).

Aussi, pour avoir des informations sur le processus de préparation du budget, les citoyens peuvent consulter le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances: [www.finances.gouv.ne](http://www.finances.gouv.ne), et celui de la Direction Générale du Budget : [www.budget.ne](http://www.budget.ne)

# Les grandes étapes du processus d'élaboration du budget





# Principales hypothèses de projection

## Qu'est-ce qui a permis à l'Etat de faire ses prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice budgétaire 2024 ?

Les principales hypothèses retenues pour le *cadre macroéconomique et budgétaire* (Définition: voir glossaire) 2024-2026, prennent en compte les objectifs *macroéconomiques* (voir glossaire) visés par le CNSP et les orientations du PRSP. De même, il est fait, au plan international et régional, l'hypothèse d'un ralentissement de l'activité économique mondiale avec une évolution de la situation économique défavorable et un contexte sécuritaire difficile dans notre espace géographique.

### Au plan régional/sous-régional

Sur ce plan, l'Etat s'attend entre autres à une amélioration du rythme de l'activité économique avec la levée progressive des sanctions imposées par la CEDEAO et l'UEMOA, une amélioration du commerce mondial et une stabilité des prix des produits de base (produits de consommation courantes). Par rapport à la sécurité, la situation connaîtrait également une amélioration progressive.

Par ailleurs, la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) regroupant le Burkina Faso, le Mali et le Niger) serait favorable pour les échanges entre ces différents pays..



### Au plan national



- Sur ce plan, l'Etat s'attend à une bonne saison des pluies, accompagnée par les actions que le Gouvernement entreprendra pour le secteur agricole (avec le déroulement normal des campagnes agricole et pastorale) ;

- la mise en œuvre efficace et effective des programmes (barrage de Kandadji,..), la généralisation et l'intensification de la production irriguée, avec l'extension de la production sous irrigation sur

l'ensemble des 12 mois de l'année, des investissements dans le domaine de l'énergie ;



- la poursuite de l'exportation du pétrole brut avec un niveau de production journalière de **106.883,3 barils** en 2024, **106.525,0** en 2025 et **106.994,4 barils** en 2026 ;

# Principales hypothèses de projection



- la hausse relative de la production de l'Uranium, en lien avec le début de la production de la SOMIDA à partir de 2025. La production passerait de 1.842 tonnes en 2024 à 3.223 tonnes en 2025 et 2026 ;
- la production de l'or connaîtrait une augmentation moyenne d'environ 5,6% pour s'établir à 2.373,5 kg en moyenne sur la période 2024-2026 ;

- la poursuite des grands travaux publics (le Barrage de Kandadji sur le fleuve Niger, dans la région de Tillabéri) pour la production d'électricité et l'agriculture irriguée, dorsale nord, dorsale nationale à fibre optique ... ;
- la reprise de la coopération financière avec les Partenaires Techniques et Financiers (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale etc.) ;
- la promotion des projets privés dont le Niger dispose d'un avantage par rapport à d'autres pays notamment l'usine de production d'engrais à Tahoua ; l'usine d'aliments pour bétail et volaille ; l'agropole avec pôle agroindustriel et couvrant les chaînes de Valeurs Prioritaires;
- la refonte du système fiscal (revoir l'ensemble du système relatif aux impôts et taxes) nigérien pour soutenir l'économie ;
- la promotion du financement de l'économie avec un système bancaire plus large et plus favorable au financement du secteur privé local formel, à travers la dotation des ressources importantes au profit du Fonds d'appui au PME/PMI (FONAP). Un Fonds géré par le Ministère de l'Economie et des Finances pour aider les petites et moyennes entreprises privées nigériennes ;
- l'accès des populations défavorisées au financement de leurs activités à travers notamment l'opérationnalisation du Fonds pour le Développement de l'Inclusion Financière (FDIF). Un autre Fonds géré par le Ministère de l'Economie et des Finances; destiné à financer les activités économiques de certaines catégories de la population qui n'ont pas accès au système bancaire notamment à cause des différentes procédures souvent compliquées ;
- une accélération de l'inclusion financière avec notamment une montée en puissance de l'utilisation de la monnaie électronique.



Site du Barrage de Kandadji sur le Fleuve Niger



Elevage de volaille au Niger



# Production de céréales de 2019-2022

L'économie de notre pays est essentiellement basée sur l'agriculture. Il est donc nécessaire de faire le point sur les quantités de céréales produites sur une période. La période considérée va de 2019 à 2022; les chiffres de 2023 n'étant pas encore disponibles.

En 2022, la production des principales céréales (mil, maïs, riz, sorgho, fonio) est estimée à 5.823.834 tonnes, soit une augmentation de 68,7% par rapport à celle de 2021 qui a connu une baisse de 39,2% comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette augmentation a été possible en partie grâce à la mise en œuvre des politiques agricoles et de l'expérimentation des pluies artificielles (les pluies provoquées),

Céréales	Production			
	2019	2020	2021	2022
Mil	3 270 453	3 508 903	2 180 188	3 656 958
Sorgho	1 894 820	2 132 295	1 240 300	2 100 697
Maïs	5 714	6 419	6 290	9 333
Riz paddy	27 951	27 949	22 136	50 796
Fonio	6 046	5 673	4 123	6 050
Total Céréales	5 204 984	5 681 239	3 453 038	5 823 834



**Mil: 3.656.958 tonnes  
produites en 2022**



**Sorgho: 2.100.697  
tonnes produites en 2022**



**Riz paddy (non décortiqué):  
50.796  
tonnes produites en 2022**



**Maïs : 9.333  
tonnes produites en 2022**



**Fonio : 6.050  
tonnes produites en 2022**

## Production des matières premières 2024-2026

Notre pays produit et vend certaines matières premières telles que l'or, le pétrole, l'uranium. Le tableau suivant présente les quantités que l'Etat estime produire de 2024 à 2026, ainsi que leurs prix sur le marché international et le prix au niveau national.

Poste	2024	2025	2026
<b>Production et prix.</b>			
<b>Production de pétrole brut (baril/jour)</b>	106 883,3	106 525,0	106 994,4
<b>Prix international du pétrole (en \$US)</b>	79,9	79,9	79,9
<b>Prix de cession CNPC/SORAZ (\$US)</b>	50,0	50,0	50,0
<b>Production d'uranium (en tonnes)</b>	1 842,0	1 956,0	3 520,0
<b>Cours de l'uranium, (US\$ / livre)</b>	68,3	71,9	75,4
<b>Production de l'or (en kg)</b>	2 378,0	2 350,2	2 392,4
<b>Dont or industriel</b>	316,0	330,0	366,0
<b>Prix conventionnel de l'uranium (en FCFA/Kg)</b>	68 314,0	71 170,0	75 718,0



**Or: 2.378 Kg en 2024,  
dont 316 Kg en  
production industrielle**



**Pétrole brut: 1.06.883,3  
barils en 2024**



**Uranium: 1.842  
tonnes en 2024**



# Les recettes budgétaires de l'Etat, exercice 2024

Le présent tableau présente dans les détails, les prévisions de recettes du budget de l'Etat .

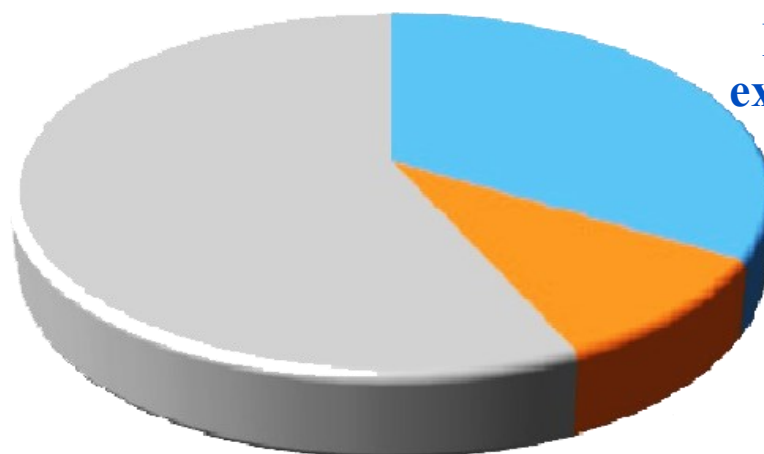
Les recettes budgétaires de l'Etat, exercice 2024, sont évaluées à **deux mille six cent cinquante trois milliards quatre cent quarante millions six cent quarante trois mille huit cent cinquante (2.653,440.643.850) F CFA** et réparties ainsi qu'il suit :

Libellé	Montant
<b>1- Ressources extérieures</b>	
Dons et legs	453,74
<i>dont: Aides projets</i>	375,30
<i>Aides budgétaires</i>	78,44
Tirages sur emprunts projets	206,90
Emprunts programmes	231,23
<b>Total ressources extérieures</b>	<b>891,88</b>
<b>2- Ressources de financement</b>	
Obligations du Trésor	253,72
<b>Total obligations du Trésor</b>	<b>253,72</b>
<b>3 - Ressources internes</b>	
Vente de produits et services	7,07
Recettes fiscales	1 379,31
Recettes non fiscales	121,14
Recettes exceptionnelles	0,15
Produits financiers	0,19
<b>Total ressources internes</b>	<b>1 507,84</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 653,44</b>

Source DGB

## LES RECTTES DU BUDGET DE L'ETAT EXERCICE 2024

**Ressources internes 57 %**



**Ressources externes 34 %**

**Obligations du trésor 9 %**

# Les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2024

Le présent tableau présente les prévisions de dépenses du budget de l'Etat pour l'exercice 2024. Par catégorie de dépenses. Elles sont estimées à **deux mille six cent cinquante trois milliards quatre cent quarante trois millions six cent quarante trois mille huit cent cinquante (2.653,440.643.850) F CFA** la répartition est la suivante :

Catégorie	Montant
<i>Dettes publiques</i>	453,81
<i>Personnel</i>	363,9
<i>Biens et services</i>	151,31
<i>Subventions et transferts</i>	369,99
<i>Investissements</i>	1 314,43
<i>Ressources propres</i>	476,96
<i>Financement extérieur</i>	582,2
<i>Exonérations</i>	255,27
<b>TOTAL</b>	<b>2 653,44</b>

Sources DGB

**Le paiement des intérêts de la dette** évoluerait en moyenne à 517,53 sur la période 2024-2026, soit un taux moyen d'accroissement de 23,16%.

**Le montant total des salaires des agents de l'Etat** connaîtraient une augmentation moyenne de 5,10% sur la période, en raison du programme de recrutement prévu par le Gouvernement, notamment dans le secteur de l'éducation et de la santé et pour les comptes des autres ministères, etc. Ils évolueraient de 5,16% en 2024, 4,86% en 2025 et 5,27% en 2026.

**Les achats de biens et services** : Pour assurer un bon fonctionnement des administrations publiques, les dépenses de fonctionnement progresseraient de 10,62% en 2024, 2,90% en 2025 et 3,73% en 2026.

**Les subventions et transferts courants** connaîtraient une hausse de 6,59% en moyenne par an, 6,29% en 2024 à 5,14% en 2025 et à 8,35% en 2026, en raison des différents programmes de dépenses sociales, notamment dans le domaine de l'éducation (cantines scolaires et internats, etc.) et de la santé.

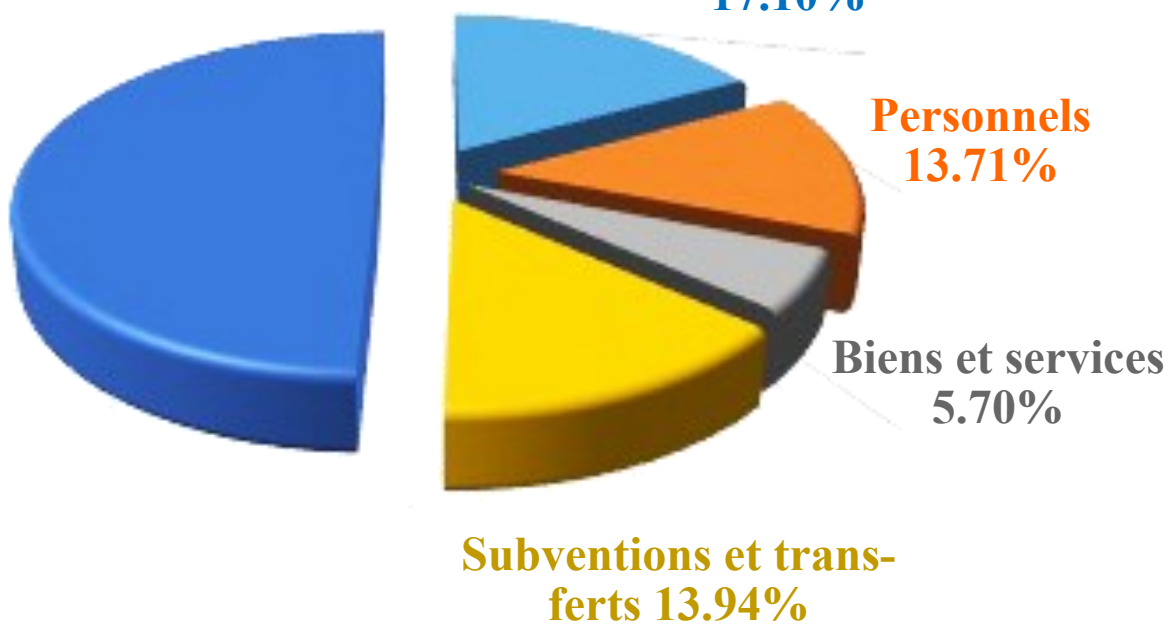
**Les dépenses d'investissement sur les ressources internes** croîtraient de 32,02% en moyenne sur la période 2024-2026, traduisant la volonté du Gouvernement à mettre un accent particulier sur la mobilisation des ressources internes en vue de financer son développement. Cette croissance des dépenses d'équipement serait renforcée par les réformes visant à améliorer la qualité des investissements publics, mais aussi en assurant que les projets inscrits au Programme d'Investissement Public (PIP) fassent l'objet d'étude de faisabilité préalable.

Les dépenses d'investissement sur les ressources externes évolueraient de 13,67% en moyenne sur la période 2024-2026, en lien avec les investissements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP 2024-2026).

### LES RECTTES DU BUDGET DE L'ETAT EXERCICE 2024

**Investissement**  
**49.54%**

**Dette publique**  
**17.10%**



# Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

Le présent tableau présente les prévisions en recettes et en dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor au titre de l'exercice 2024. Ces comptes retracent certaines recettes et certaines dépenses du budget de l'Etat. Ils sont estimés à **vingt sept milliards neuf cent soixante douze millions cinq cent mille (27.972.5000.000) F CFA**

Intitulé programme	Montant
Fonds Spécial d'Etudes et de Contrôle	181 500 000
Fonds National de Retraite	20 000 000 000
Fonds de Développement du Tourisme	491 000 000
Fonds de l'Energie	1 700 000 000
Fonds National du Développement du Sport	400 000 000
Fonds d'Investissement pour le Développement	5 200 000 000
<b>Total général</b>	<b>27 972 500 000</b>

Source DGB



Fonds de Développement  
du Tourisme :  
**491.000.000 F FCA**



Fonds National du  
Développement du Sport :  
**400..000.000 F CFA**



Fonds de l'Energie : **1  
700 000 000 F CFA**



Fonds d'Investissement pour  
le Développement : **5.200  
000.000 FCFA**



Fonds National de  
Retraite : **20.000.000.  
000 F CFA**

Fonds Spécial d'Etudes et  
de Contrôle : **181.500.000  
F CFA**



# Quelques nouvelles mesures fiscale pour l'exercice budgétaire 2024

Pour la Loi de Finances 2024 plusieurs mesures en matière d'impôts et taxes ont été prises. Dans cette parties, quelques unes ont été relevées.

## En matière d'Impôt sur les Bénéfices (ISB) :

- Les entreprises qui ont pour but le *waqf* (voir page...) ne vont pas payer l'impôt sur les bénéfices car le waqf a pour but une aide aux personnes qui sont dans le besoin. Il a un caractère social et utile ;
- Il est proposé d'admettre en déduction toutes les contributions des entreprises dans le cadre de leurs actions de soutien à la reconquête de la souveraineté nationale à travers le Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Partie. Cette mesure vise à accorder plus de marge de manœuvre aux entreprises soumises à un régime réel d'imposition ;
- il est proposé la création d'une mesure fiscale afin de permettre aux entreprises de déduire à hauteur de 0,5% de leur chiffre d'affaires, les dépenses engagées dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), voir glossaire.
- Il est proposé d'exonérer de l'impôt minimum forfaitaire (IMF) les entreprises constituées sous forme de « waqf » concernant leurs activités qu'elles mènent dans ce cadre;
- **.En matière d'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM):**  
Il est proposé d'exonérer de l'Impôt sur les revenus de valeur mobilières, les revenus des sociétés constituées sous forme de « waqf ».
- **En matière de taxe sur certains frais généraux des entreprises :**  
Il est proposé l'exonération à la taxe sur certains frais généraux des entreprises les contributions des contribuables relevant du régime réel d'imposition au Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Partie.
- **En matière d'impôts fonciers :**  
Il est proposé l'exonération aux impôts fonciers les immeubles appartenant aux entreprises constituées sous la forme de « waqf ».
- **En matière de taxe professionnelle :**  
Il est proposé l'exonération de la Taxe professionnelle des entreprises constituées sous la forme de « waqf ».
- ♦ Il est proposé de reverser au profit du Fonds National de Développement du Sport une partie des droits d'accises (voir page) collectés sur certains produits, dans des conditions définies par voie réglementaire ;

# Quelques nouvelles mesures fiscale pour l'exercice budgétaire 2024

- ◆ **En matière de taxe spécifique sur les produits pétroliers raffinés**  
Il est proposé de supprimer la taxe spécifique sur les produits pétroliers raffinés pour rendre nos produits compétitifs;
- ◆ **En matière de droit de visite :**  
Il est proposé d'autoriser le service des impôts sous le contrôle de l'autorité judiciaire, à visiter des locaux et à saisir tous documents de nature à démontrer l'existence d'une fraude présumée préalablement.
- ◆ **En matière d'Attestation de Régularité Fiscale (ARF)**  
Il est proposé de porter la durée de validité de l'ARF à quatre-vingt-dix (90) jours et de fixer le prix du timbre à 10.000 francs FCFA.
- ◆ Il est proposé l'abrogation des dispositions d'enregistrement de contrat entre personnes privées.
- ◆ **En matière de droits de timbre :**  
Il est proposé de rendre obligatoire l'acquittement des droits de timbre sur état pour certains secteurs d'activités tels que le transfert d'argent, le transport interurbain et les banques et fixer l'échéance de la déclaration et du paiement auprès de l'administration.
- ◆ **En matière de contentieux :**  
Il est proposé la suppression de la CARFI et des réaménagements en matière contentieuse dans la saisine du Directeur Général des Impôts et du Ministre en charge des Finances.
- ◆ **En matière de la fiscalité de porte :**  
Il est proposé la suppression de la taxe sur la vérification des importations (TVI) puisque la société d'inspection n'existe plus et de ramener le taux ad-valorem de la Redevance sur les importations (RI) à 1% ;
- ◆ Il est proposé d'aligner les droits à la réexportation sur le sucre à ceux de sa mise à la consommation, soit un taux de 27% ;
- ◆ Il est proposé d'aligner les droits à la réexportation sur l'huile alimentaire à ceux de sa mise à la consommation ;
- ◆ Il est proposé d'instituer une Redevance Statistique à l'Exportation (RSE) de 3% sur le pétrole brut qui sort par pipeline au même titre que les produits raffinés ;
- ◆ Il est proposé d'instituer une Redevance Statistique à l'Exportation (RSE) de 3% sur l'or ;
- ◆ Il est proposé d'instituer une Redevance Statistique à l'Exportation (RSE) de 3% sur l'uranate.

Sans être spécialiste en économie ou en finance publique, cette partie peut aider à mieux comprendre le langage utilisé dans le domaine budgétaire.

**Accise:** C'est une taxe ou un impôt indirect levé sur la consommation ou le commerce de certains produits tels que le tabac l'alcool, le pétrole et ses dérivés.

**Budget de l'Etat :** Ensemble de documents votés par le Parlement, qui prévoient et autorisent les recettes et les dépenses de l'Etat au cours d'une année.

**Budget-programme :** Budget basé sur les résultats précis à atteindre au bout d'une année. Mode de présentation des crédits du budget de l'Etat mettant en relation l'utilisation des crédits et les politiques publiques mises en œuvre. Les crédits sont regroupés en programmes.

**Cadrage budgétaire** Etape essentielle pour le projet de loi de finances car permettant de projeter les dépenses budgétaires pour les trois prochaines années. L'objet de ce cadrage est de permettre aux autorités chargées de la politique budgétaire de faire des choix stratégiques pour l'élaboration de la loi de finances.

**Cadrage macroéconomique :** Etape permettant une projection pluriannuelle des principaux indicateurs économiques (Produit Intérieur Brut, inflation...). Il fixe également les grandes masses prévisionnelles des recettes et des dépenses ainsi que le niveau d'équilibre sur un horizon à moyen terme.

**Comptes Spéciaux du Trésor (CST) :** modalité de présentation des crédits budgétaires, ils se distinguent des opérations ordinaires de services de l'Etat en raison de leur caractère temporaire, de leur nature industrielle ou commerciale ou de l'affectation de certaines ressources à certaines dépenses. Ils retracent ainsi certaines recettes et certaines dépenses du budget. Ils sont rassemblés avec le budget général dans la loi de finances; en ce sens, ils constituent une exception au principe d'unité. Les catégories de CST sont : les comptes d'affectation spéciale, les comptes de commerce, les comptes de prêts, les comptes d'avances et les comptes de garanties et d'avals.

**Conférence budgétaire :** Moment de discussion entre les services techniques du ministère en charge de la préparation du budget et ceux des ministères sectoriels et institutions pour s'assurer du respect par ces derniers d'un certain nombre d'éléments, notamment le respect des plafonds de dépenses notifiés, la prise en compte des orientations stratégiques de la stratégie nationale de développement, la cohérence et la pertinence des demandes par rapport à la performance projetée ou la vérification des éléments de coûts des activités proposées

**Croissance économique :** Amélioration de la richesse d'un pays durant une période déterminée. En pratique, l'indicateur le plus utilisé pour mesurer la croissance est le Produit Intérieur Brut (PIB), défini plus bas.

**Débat D'orientation Budgétaire (DOB) :** Discussion entre l'Assemblée Nationale et le Gouvernement sur les orientations sur les finances publiques, les priorités et les évolutions de la situation financière à moyen terme.

**Déficit budgétaire:** Solde négatif, lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes; la partie des dépenses non couvertes par les recettes. L'Etat fait généralement recours aux emprunts, pour prendre en charge ces dépenses.

**Dépenses d'acquisition de biens et services :** Dépenses nécessaires au fonctionnement correct de l'administration (acquisition de mobiliers de bureaux, de fournitures, de carburant etc.)

**Dépenses de personnel** : Ensemble des rémunérations en numéraire du personnel de l'Etat employeur (paiement des salaires des agents de l'Etat) ainsi que les autres dépenses réalisées au profit du personnel (cotisations sociales, prestations familiales).

**Dépenses en capital** : Dépenses qui enrichissent le patrimoine, qui donnent généralement un avantage de longue durée (construction de routes, des écoles, des hôpitaux etc.).

**Dépenses publiques** : Les achats et/ ou commandes effectués par l'Etat et ses démembrements (collectivités territoriales, établissements publics).

**Dette publique** : Argent que l'Etat doit à une personne, une entreprise ou un organisme au niveau national ou à l'étranger

**Don projet** : Aide financière reçue des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) que l'Etat n'a pas à rembourser et destinés à la réalisation d'un projet bien précis.

**Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)** En cohérence avec le DPBEP, il est un document qui prévoit, sur trois ans, l'évolution des crédits et des résultats attendus sur chaque programme, en fonction des objectifs poursuivis.

**Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP)**: Instrument de programmation budgétaire qui donne les orientations pour la préparation de la loi de finances de l'année et présente le cadrage global des recettes et des dépenses sur une période triennale glissante.

**Emprunt** : Aide financière pour couvrir les dépenses non couvertes par les recettes et que l'Etat doit rembourser plus tard.

**Exonérer** : en matière d'impôt, c'est décharger une personne ou une entreprise du paiement d'un impôt.

**Hypothèse**: Supposition que l'on fait qui peut s'avérer vraie ou fausse, partant de laquelle on peut tirer des conséquences à vérifier ;

**Indicateur de performance** : Instrument de mesure d'un phénomène ou d'une performance

**Inflation** : Perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix des biens et des services.

**Intérêt de la dette** : C'est la rémunération de la dette qui part d'un principe financier qui stipule que l'argent perd sa valeur au fil des ans

**Macroéconomie** : a pour objet l'étude globale de l'économie à partir de grands agrégats comme la consommation, la production, l'emploi, le revenu, l'inflation, l'investissement, le taux de chômage etc.

**Projet Annuel de Performance (PAP)**: Document des responsables de programme d'un ministère, présentant les orientations stratégiques des programmes, fixant les objectifs et les résultats attendus et justifiant les crédits et les autorisations d'emplois demandés.

**Produit Intérieur Brut (PIB)** : Indicateur de la richesse produite par le pays pour une année. C'est la somme des valeurs ajoutées de toutes les branches de production. C'est l'indicateur par excellence de la performance et de la santé économique d'un pays.



**Recettes fiscales** : Les recettes fiscales désignent les recettes provenant des impôts; exemple : impôts sur le revenu , les taxes prélevées sur les biens et les services, etc.

**Recettes non fiscales** : Les recettes non fiscales sont définies par défaut, par opposition aux recettes fiscales. Donc ce sont des recettes encaissées régulièrement mais qui ne proviennent pas des impôts (exemple : redevances, frais administratifs, revenus du domaine de l'Etat, etc.).

**Remboursement des prêts /avances** : Montant que les organismes publics ou privés remboursent à l'Etat à la suite d'un accord de prêt ou d'une avance de fonds.

**R.S.E** : (Responsabilité Sociétale ou Sociétale des Entreprises). C'est la prise en compte de manière volontaire par les entreprises des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes (l'Etat, la population etc.). Exemple: dans le cadre de la RES, une entreprise de téléphonie mobile peut décider de construire un centre de santé dans une commune pour aider la population à accéder aux soins de santé.

**Ressources** : Ensemble des moyens financiers de l'Etat (recettes et emprunts).

**Ressources externes** : Ce sont les moyens obtenus au niveau international (auprès des PTF) pour financer les actions et projets.

**Ressources internes** : Ensemble des moyens collectés par l'Etat à l'intérieur du pays

**Solde Budgétaire global** : C'est la différence entre les recettes et les dépenses de l'Etat. Si elle est négative, on parle de déficit et si elle est positive, il y a excédent.

**Programme (dans le cadre du budget programme)** : Regroupement de crédits budgétaires destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'une politique publique clairement définie au sein d'un ministère.

**Promulgation** : Signature du Président de la République qui rend exécutoire une loi en général.

**Taux de croissance** : variation de la croissance entre deux périodes.

**Taux de pression fiscale** : Indicateur permettant de déterminer le poids des impôts dans l'économie d'un pays en rapportant les impôts au PIB .

**Transparence budgétaire** : La transparence budgétaire se définit comme le fait de faire pleinement connaître, en temps opportun et de façon systématique aux citoyens, l'ensemble des informations budgétaires.

**Waqf** : Donation faite à perpétuité par un particulier à une œuvre d'utilité publique, pieuse ou charitable.. Exemple: Une personne décide d'installer un robinet dans un quartier pour vendre l'eau. Il décide que tout l'argent qui va provenir de la vente de cette eau sera destiné à un orphelinat. .

# Quelques importantes



Voici quelques adresse de sites sur les quels vous pourriez obtenir plus d'information sur les finances publiques:

- Direction Générale du Budget: **[www.budget.ne](http://www.budget.ne)**;
- Ministère de l'Economie et des Finances: **[www.finances.ne](http://www.finances.ne)**;
- Direction Générale des Impôts: **[www.impots.gouv.ne](http://www.impots.gouv.ne)**;
- Direction Générale du Trésor et de Comptabilité Publique (DGT/CP) **[www.tresor.ne](http://www.tresor.ne)**  
Direction Générale des Douanes (DGD) : **[www.douanes.gouv.ne](http://www.douanes.gouv.ne)** ;
- Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) : **[www.armp-niger.org](http://www.armp-niger.org)**;
- Direction Générale des Douanes (DGD): **[www.douanes.gouv.ne](http://www.douanes.gouv.ne)**.

## Quelques textes relatifs à l'exécution des dépenses publiques

Pour mieux appréhender l'exécution des dépenses publiques, il est nécessaire de se référer à ces textes, téléchargeables à partir de la plateforme **[www.budget.gouv.ne](http://www.budget.gouv.ne)** et **[www.finances.gouv.ne](http://www.finances.gouv.ne)**.

- Loi n°2012-09 du 26 mars 2021 portant loi organique relative aux lois de finances (LOLF).
- Arrêté n°0001-MF-DGB du 28-02-2022 - fixant les modalités d'exécution des dépenses du budget de l'Etat
- Arrêté n°0334/MF/DGB du 26 juillet 2018, fixant la nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat, des Collectivités Territoriales (CT) et de leurs Etablissements Publics Administratifs (EPA);
- Instruction n°0002-MF-DGB du 07-03-2022 - modalités d'exécution des dépenses du budget des administrations centrale de l'Etat.



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES  
FINANCES  
[www.finances.gouv.ne](http://www.finances.gouv.ne) / [www.budget.ne](http://www.budget.ne)